



58^{ème} Critérium des Cévennes

Règlement Particulier



REGLEMENT PARTICULIER	58 ^{ème} Critérium des Cévennes	V3 (08/09/2015)	1/18
ASA Hérault - Résidence Le Rimbaud - 577, Av. Louis Ravas - 34 080 MONTPELLIER			
Tél : 04 67 61 00 99 - Fax : 04 67 52 55 52 - asa-herault@orange.fr			

1. PROGRAMME DU RALLYE

Préliminaire rallye

Samedi 8 Septembre	Parution du règlement, et ouverture des Engagements
Lundi 12 octobre	Fin de priorité pour les engagements des concurrents inscrits au CF au Trophée Michelin et coupes mono marque à minuit.
Lundi 19 octobre	Clôture des Engagements à minuit (cachet de la poste faisant foi)
Vendredi 23 octobre	18h00 : Publication de la Liste des Engagés, des horaires de convocation aux vérifications administratives et techniques ainsi que la liste des concurrents soumis au marquage sur le site www.asaherault.fr

Reconnaitances : Ouverture 1ère session :

Samedi 24 Octobre	De 9H à 19H
Dimanche 25 Octobre	De 9H à 19H

Reconnaitances : Ouverture 2ème session :

Mardi 27 Octobre	De 9h à 19H
Mercredi 28 Octobre	De 9H à 19H

Pendant les 4 jours de reconnaissances mise à disposition du Road-Book de 8h30 à 14h00 au circuit de KartixParc à BRISSAC

Base d'essai :

Jeudi 29 Octobre	Base d'Essai - Séance de mise au point de 9h00 à 14h00
------------------	--

J1 : JEUDI 29 OCTOBRE

Domaine de GRAMMONT MONTPELLIER

8 h 00	Ouverture du parc d'assistance 15 h 15 Première Réunion du Collège des Commissaires Sportifs (PC)
12 h 00 à 17 h 30	Mise en Parc Fermé – (Parc Fermé)
17 h 30	Briefing de la direction de course et des véhicules d'encadrements
18 h 30	Publication de la liste des équipages admis à prendre le départ, et heures et ordre de départ

LYCEE PIERRE MENDES France MONTPELLIER

16 h 30	Conférence de presse suivi du Tirage au sort du trophée Michelin
10 h 15 à 16 h 15	Vérifications Administratives selon heure de convocation et remise du briefing écrit
10 h 30 à 16 h 30	Vérifications Techniques
10 h 45 à 16 h 30	Pesée libre des voitures

REGLEMENT PARTICULIER	58 ^{ème} Critérium des Cévennes	V3 (08/09/2015)	2/18
ASA Hérault - Résidence Le Rimbaud - 577, Av. Louis Ravas - 34 080 MONTPELLIER			
Tél : 04 67 61 00 99 - Fax : 04 67 52 55 52 - asa-herault@orange.fr			

J2 : VENDREDI 30 OCTOBRE

- 6 H 00** **Départ 1ère Etape** - Parvis du ZENITH MONTPELLIER (*Le rallye moderne part 15mn apres le dernier VHC*)
- 19 H 29** **Arrivée 1ère Etape** – Parvis du ZENITH MONTPELLIER (*Le rallye moderne arrive 15mn apres le dernier VHC*)
- 22 H 00** **Publication** du classement partiel provisoire à l'issue de l'ES 8 et de l'ordre et heures de départ de la 2ème Etape 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent

J3 : SAMEDI 31 OCTOBRE

- 6 H 45** **Départ 2ème Etape** - Parvis du ZENITH MONTPELLIER (*Le rallye moderne part devant les VHC et ensuite à partir du CH 12B derriere (15mn apres le dernier VHC)*)
- 18 h 23** **Arrivée 2ème Etape** – LA COMEDIE MONTPELLIER (Esplanade Charles de Gaule). *Le rallye moderne arrive 15mn apres le dernier VHC*

Remise des Prix sur podium

Aussitôt après l'arrivée vérifications techniques complémentaires

Publication du classement final provisoire 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au CH 14C

REGLEMENT PARTICULIER	58 ^{ème} Critérium des Cévennes	V3 (08/09/2015)	3/18
ASA Hérault - Résidence Le Rimbaud - 577, Av. Louis Ravas - 34 080 MONTPELLIER			
Tél : 04 67 61 00 99 - Fax : 04 67 52 55 52 – asa-herault@orange.fr			

2. REGLEMENT PARTICULIER

Ce Règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et du Championnat de France

Article 1 – Organisation

L'Association Sportive Automobile de l'Hérault organise le 58ème CRITERIUM des CEVENNES (inscrit NPEA) qui se déroulera du 29 Octobre au 31 Octobre 2015, avec le concours de la REGION LANGUEDOC ROUSSILLON de MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE, de la COMMUNAUTES DE COMMUNES DU PAYS VIGANAIS et des Villes de MONTPELLIER, SAINT HYPOLYTE, du VIGAN et de toutes les communes traversées.

Le présent règlement a été enregistré :

A la F.F.S.A. le **21 / 09 / 2015** sous le permis d'organisation **296**

Comité d'Organisation

Président : Alain SZAFARCZYK.

Membres : Tous les membres du comité d'organisation,

Secrétariat du Rallye

ASA Hérault - Résidence Le Rimbaud - 577, Av. Louis Ravas Bat A- 34 080 MONTPELLIER

Tel : 04 67 61 00 99 - Fax : 04 67 52 55 52 E-mail : asa-herault@orange.fr

Tableau Officiel d'Affichage

TABLEAU AFFICHAGE OFFICIEL : Pendant toute la durée du rallye sur le parvis au ZENITH MONTPELLIER.

Un tableau d'affichage sera disponible Eplanade Charles de GAULLE à Montpellier lors de l'arrivée finale.

En complément des panneaux d'informations temps seront mis en place à l'assistance éloignée à Saint Hippolyte du Fort.

Lieux :

Accueil Officiels, Commissaires	Lycée Pierre MENDES FRANCE Montpellier
Podium Départ	Parvis du ZENITH Montpellier
Arrivée 1ere ETAPE	Parvis du ZENITH Montpellier
Parc assistance	Domaine de GRAMMONT Montpellier
Zone assistance éloignée	Saint Hippolyte du Fort
Vérifications administratives et techniques	Lycée Pierre MENDES FRANCE Montpellier
PC Course	Montpellier
Salle de presse	Montpellier
Conférence de presse	Lycée Pierre MENDES FRANCE Montpellier
Podium Arrivée	LA COMEDIE Montpellier Esplanade Charles de GAULLE
Vérifications finales	Lycée Pierre MENDES FRANCE Montpellier

REGLEMENT PARTICULIER	58 ^{ème} Critérium des Cévennes	V3 (08/09/2015)	4/18
ASA Hérault - Résidence Le Rimbaud - 577, Av. Louis Ravas - 34 080 MONTPELLIER			
Tél : 04 67 61 00 99 - Fax : 04 67 52 55 52 - asa-herault@orange.fr			

1.1 Officiels du Rallye.

Observateur F.F.S.A	Gérard PLISSON
Collège des Commissaires Sportifs : Président	Jean-Claude CRESP
Membres	Hervé ORSINI – Claude MARY
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Martine VINCENT
Secrétaire de la Direction de Course	Guy BASCOUL
Directeur de Course	Patrick BOUTEILLER
Directeur de Course VHC	Jerome GARDIA
Directeur de Course Adjoint	Jean Marc ROGER
Adjoints à la Direction de Course	Hugues ROUGIER
	Michel LAROULANDIE
	Nicolas BALDY
	Jérome GARDIA
Directeurs de course - Epreuves Spéciales	Carmen BELCHI, Marc CIER, Nicole BONNET
	Christian COULET, Serge FREVILLE
Directeurs de course délégués Postes Inter. ES	Marcel ARNAUD, Jack BAFFALIE
Organisateur technique et Administratif , Autorité	José-Luis BORDONADO
Directeur de course Adjoint véhicule tricolore	Pascal BATTE, Michel BOUIN
Directeur de course Adjoint véhicule damier	XXXXXX, Quentin ALVARD
Véhicule Damier VHC	Joel MARAINE, Vincent BORDONADO
Dir. de course adjoint zone assistance éloignée	Alain SZAFARCZYK
Directeur de course Adjoint Parc Assistance	Alain SZAFARCZYK
Médecin Chef	Michel ROMIEU

Chargé des Relations avec les Concurrents

Armand HAY (Responsable)



Emilie TRAMONT

Sabine PAULHAN



Gérard DURAND

Thierry LEFOLL

REGLEMENT PARTICULIER	58 ^{ème} Critérium des Cévennes	V3 (08/09/2015)	5/18
ASA Hérault - Résidence Le Rimbaud - 577, Av. Louis Ravas - 34 080 MONTPELLIER			
Tél : 04 67 61 00 99 - Fax : 04 67 52 55 52 – asa-herault@orange.fr			

Juges de fait

Aimé ARGELES, Michel CAMMAN

Alain GUIN, Claude COURET

Et tous les officiels du Rallye à l'exception des membres du Collège des Commissaires sportifs

Responsable délégué Technique FFSA

Christian BONIN

Commissaires Techniques

Yvon JOURNAUX,

Michel MOLINES,

Christian MANGEMATIN,

Christian ROCCA,

Abdelouahad ETTOUBAJI

Jean-Pierre ROLLAND,

Chargés des Relations avec la Presse

Georges COLIN (FFSA), Olivier FOSSAT

Speaker FFSA

Philippe SOING

Speaker ASA Hérault

Jean Louis CUCALA

Président commission CFR

Bernard DEMEUZOIS

Coordinateur promotion Marketing CFR

Philippe SOULET

Chargé des Relations avec les Officiels

Michèle BASCOUL

Secrétaire de meeting

Michèle BASCOUL

Chargée des Relations avec les Commissaires

Paulette CAUVY

Chargé des carnets de bord

Francoise Freville, Alain BASTID

Opération promotionnelle

Anne Marie PRIGENT, Dominique PERUSSEAU

Responsable Matériel

José NORTES

Responsable des véhicules d'encadrements

Albin MEYNADIER, Vincent BORDONADO

Responsable logistique publicitaire

Guy BONNAFOUS, Raymond RODRIGUEZ

Responsable site de Montpellier

Jean Michel DEPONDT, Alain LASSERRE

Responsable site Le Vigan

Jean Paul BONNECAZE, Maryse LAUSSEL

Responsable site de Kartix

Patrice RASPAUD, Patrick BERGEAULT

Responsable du Road Book

Robert CLOS, Ivan PRISTCHEPA

Transmissions radio, Contrôle

LVMC, Serge GIRGENTI

Responsable Telephone

Fabrice POLLANO

Logistique Hébergement restauration

Jean Louis NEGRE, Gilbert DAGAN

Balisage

Bernard TREMOULET

Informatique classements

Patrick SOFT

Responsable des engagements

Franck MICALET, Marine LACRUZ

REGLEMENT PARTICULIER	58 ^{ème} Critérium des Cévennes	V3 (08/09/2015)	6/18
ASA Hérault - Résidence Le Rimbaud - 577, Av. Louis Ravas - 34 080 MONTPELLIER			
Tél : 04 67 61 00 99 - Fax : 04 67 52 55 52 - asa-herault@orange.fr			

1.2 Eligibilité

Le 58^{ème} Critérium des Cévennes compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes Pilotes,
- Le Championnat de France des Rallyes Féminin,
- Le Championnat de France des Rallyes Team,
- Le Classement promotion « Trophée MICHELIN »,
- L'OPEL ADAM CUP
- La Coupe de France des Rallyes coefficient 4
- Le Championnat des Rallyes du Comité Régional Languedoc-Roussillon
- Le Challenge ASA Hérault / GT2I / CHAZEL / PPAC

1.3 Vérifications

Les indications concernant les différents horaires de convocation aux vérifications administratives et techniques, qui se dérouleront le Jeudi 29 Octobre, seront remises aux concurrents lors du retrait du Carnet d'itinéraire, et disponibles sur le site internet www.asaherault.fr

Les vérifications Techniques et administratives auront lieu au Lycée Pierre MENDES France.

Des vérifications administratives préliminaires auront lieu lors de la prise du carnet d'itinéraire.

A la remise du road book, l'équipage ou son représentant doit présenter pour la totalité de l'équipage les documents suivants :

- Permis de conduire.
- Licence valable pour l'année en cours.
- Photocopie de la 1^{ère} page de la fiche d'homologation de la voiture.

Les équipages se présentant en retard aux vérifications administratives se verront infliger les pénalités suivantes :

- Jusqu'à 30 minutes..... 15 €
- de 30 mn à 1heure 30 €
- par heure supplémentaire..... 15 €

Les vérifications techniques finales éventuelles seront effectuées le samedi 31 octobre, immédiatement après l'arrivée dans les locaux du Lycée Pierre MENDES France.

Le tarif horaire de la main d'œuvre applicable aux opérations de démontage est fixé à 60 € T.T.C.

Article 2 – Assurance

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Les véhicules d'assistance et ouvriers, même porteurs de plaques ou panneaux spécifiques délivrées par l'organisateur ne peuvent en aucun cas être considérés comme participant officiellement au rallye. Ils ne sont pas couverts par la police d'assurance de celui-ci et restent sous la seule et entière responsabilité de leur propriétaire.

Article 3 – Concurrents et Pilotes

REGLEMENT PARTICULIER	58 ^{ème} Critérium des Cévennes	V3 (08/09/2015)	7/18
ASA Hérault - Résidence Le Rimbaud - 577, Av. Louis Ravas - 34 080 MONTPELLIER			
Tél : 04 67 61 00 99 - Fax : 04 67 52 55 52 – asa-herault@orange.fr			

3.1.1 Demande d'Engagement – Inscriptions

Toute personne qui désire participer au 58ème Critérium des Cévennes doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le : **Lundi 19 octobre 2015**.

ASA Hérault - Résidence Le Rimbaud - 577, Av. Louis Ravas Bat A- 34 080 MONTPELLIER

Tel : 04 67 61 00 99 - Fax : 04 67 52 55 52 E-mail : asa-herault@orange.fr

Les concurrents inscrits au CF / Trophée Michelin ou à une coupe marque bénéficient d'une priorité engagement valable jusqu'au **lundi 12 octobre**.

3.1.2 Le nombre d'engagés

Le nombre des engagés est fixé à 200 voitures. Ce nombre pourra être augmenté en fonction du nombre de voitures engagées dans le Rallye V.H.C, (250 voitures sur l'ensemble des rallyes)

3.1.3 Droits d'engagement

Les droits d'engagement sont fixés avec la publicité facultative de l'organisateur :

- Droits normaux: **1 000 €**
- Coupe de Marques: **800 €**

Avant le 15 septembre 2015 à minuit (cachet de la poste faisant foi) :

750 Euros pour les équipages 100% ASA Hérault (sauf ceux engagés en CFR et/ou promotion ou Team),

850 Euros pour les équipages (sauf inscrit au CFR et/ou promotion ou Team).

! Montant de l'engagement non remboursable !

Après le 15 Septembre 2015 :

850 Euros pour les équipages 100% ASA Hérault (sauf ceux engagés au CFR et/ou Promotion ou Team)

Droit normaux pour tout l'ensemble des concurrents.

Les droits seront doublés pour les concurrents n'acceptant pas la publicité facultative proposée par les organisateurs. La majoration applicable sera exigée immédiatement si au cours du rallye l'absence de la publicité facultative est constatée.

3.1.4 Demande d'engagement

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement ou d'un reçu délivré par l'Autorité Sportive Nationale du concurrent.

L'engagement doit aussi comporter la photocopie de la 1ere page de la fiche d'homologation de la voiture et des photocopies des licences et du permis de conduire du pilote et copilote.

3.1.5

REGLEMENT PARTICULIER	58 ^{ème} Critérium des Cévennes	V3 (08/09/2015)	8/18
ASA Hérault - Résidence Le Rimbaud - 577, Av. Louis Ravas - 34 080 MONTPELLIER			
Tél : 04 67 61 00 99 - Fax : 04 67 52 55 52 – asa-herault@orange.fr			

Les organisateurs rembourseront, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne aux dits organisateurs par lettre recommandée. La retenue sera de :

- 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye
- 50 % pour les demandes reçues jusqu'à la veille des vérifications, c'est à dire le mercredi 28 octobre 2015.

Aucun remboursement ne sera effectué pour les concurrents non admis à l'issue des vérifications administratives ou techniques pour non-conformité de la voiture ou non présentation des documents nécessaires, ou forfaits après le Mercredi 28 Octobre 2015.

3.2 Equipages

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

3.2.1

Le port du casque est interdit en dehors des E.S. Cependant une tolérance de 500m environ est acceptée avant le CH qui précède le départ d'une ES et après le point Stop. Les limites seront indiquées sur le road book, et délimitées par les panneaux entrée et sortie de zone casque.

3.2.2

Tous les concurrents, pilotes et officiels d'un rallye devront obligatoirement être en possession et titulaires, et porter sur eux pendant toute la durée du rallye, leur licence valable pour l'année en cours ainsi que leur permis de conduire ou une pièce d'identité valide.

Retrait de Licence : (règlement médical)

Cette mesure sera appliquée à tout licencié dès lors que l'accident a nécessité une intervention des secours et également lorsque l'intervention a été demandée par le médecin de l'épreuve ou réclamée par le licencié lui-même. Dans tous les cas et quel que soit la nature des blessures, le licencié concerné devra remettre immédiatement sa licence à l'officiel qui lui en fera la demande. Les conditions de restitution de cette licence sont prévues à l'article 1.5 du règlement médical figurant dans les prescriptions générales de la FFSA.

3.3 Ordre de départ

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur et proposée au Président de la Commission Championnat de France des Rallyes pour validation.

Les pilotes inscrits au CF et/ou TM bénéficieront d'une priorité de positionnement dans l'ordre de départ.

Les Coupes de Marque seront positionnées prioritairement. Le 1er concurrent et le dernier concurrent des Coupes de Marque bénéficieront d'un écart de 2', pour le 1er avec celui qui le précède, pour le dernier avec celui qui le suit.

Les priorités FFSA, ne sont pas prises en compte dans l'établissement de l'ordre de départ. **La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères en justifiant les raisons.**

Les autres concurrents partiront après les différentes catégories référencées, selon la classification de l'ordre établi par la réglementation standard des rallyes.

3.3.1

REGLEMENT PARTICULIER	58 ^{ème} Critérium des Cévennes	V3 (08/09/2015)	9/18
ASA Hérault - Résidence Le Rimbaud - 577, Av. Louis Ravas - 34 080 MONTPELLIER			
Tél : 04 67 61 00 99 - Fax : 04 67 52 55 52 - asa-herault@orange.fr			

Pour la 2ème étape, l'ordre des départs sera celui du classement général provisoire à l'issue de la dernière ES courue (ES8) de la 1ère étape, dans les conditions définies dans l'article 3.3.1 du Règlement standard des Rallyes.

Article 4 – Voiture et Equipements

4.1 Voitures autorisées

Conforme au règlement FFSA.

Groupe A et FA y compris WRC (2.0 et 1.6T), Super 2000 2.0 Atmo et S2000 1.6T (RCC), Super 1600

Groupe R : R5, R4, R3, R2, R1

Groupe GT de Série - Groupe GT+

Groupe N – N 2 Série - FN

Groupe F2000

Kit Cars (admises sans marquer de point)

Les voitures des coupes de marques admises par la FFSA dans le Championnat

4.1.1 Vitres et Immatriculations :

Il est interdit d'apposer quoi que ce soit sur les parties vitrées de l'habitacle des voitures en dehors :

- des films antidéflagrants définis dans la réglementation technique,
- des numéros, plaques et identifications prévus aux règlements,
- d'un bandeau de lunette arrière d'une hauteur maximum de 10 cm mesuré le long de la surface de la vitre dans l'axe médian de la voiture.
- d'un pare-soleil dont les dimensions et l'opacité sont libres.

Un bandeau publicitaire d'une seule ligne dont la hauteur ne sera pas supérieure à 100 mm pourra être apposé sur le pare-soleil ou sur le pare-brise, à la limite haute du pare-brise (limite pare-brise/pavillon).

De chaque côté de ce bandeau publicitaire, un espace de 250 mm de large (entre ce bandeau et le montant de pare-brise) devra être laissé libre pour la publicité (facultative) de l'organisateur.

Côté droit de la voiture, sous cette surface publicitaire (250 x 100 mm), avec un intervalle de 5 à 10 mm doit être positionné le numéro de course (plaque d'identification) fourni par l'organisateur (210 x 140 mm).

4.2 Pneumatiques : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard F.F.S.A. et règlement Championnat de France des rallyes

4.3 Assistance

Pendant toute la durée du rallye, les réparations et ravitaillements sont interdits, hormis dans les parcs d'assistances indiquées dans le présent règlement particulier. Le parc principal d'assistance est au DOMAINE DE GRAMMONT MONTPELLIER.

En plus de ce parc d'assistance une Zone d'assistance éloignée (Conformément à l'article 4.3.1 de la réglementation Championnat de France des rallyes 2015) sera mise en place sur les deux journées de course à Saint Hippolyte du Fort.

L'entrée dans les parc d'assistance est strictement réglementée : les modalités seront précisés dans un document distribué à l'occasion de la remise des Road - Books. Pour les véhicules auxiliaires deux adhésifs différents avec

REGLEMENT PARTICULIER	58 ^{ème} Critérium des Cévennes	V3 (08/09/2015)	10/18
ASA Hérault - Résidence Le Rimbaud - 577, Av. Louis Ravas - 34 080 MONTPELLIER			
Tél : 04 67 61 00 99 - Fax : 04 67 52 55 52 - asa-herault@orange.fr			

mention "Auxiliaire parc assistance Montpellier" et "Auxiliaire zone assistance St Hippolyte du Fort" seront donnés aux équipages un de chaque par concurrent.

Des plaques supplémentaires pourront être vendues, sous réserve d'en faire la demande lors de l'engagement et de l'accord de la surface utilisée pour le stationnement à l'intérieur du parc d'assistance aux tarifs suivants :1° plaque supplémentaire : 180 € (4 maximum).

Un autocollant pare-brise supplémentaire « navette Parc Assistance » (**un par concurrent**) sera exigé pour pouvoir à tout moment entrer et sortir librement des Parcs d Assistance.

PARC PRINCIPAL d'assistance au Domaine de GRAMMONT Montpellier

La surface attribuée à un concurrent dans le parc d'assistance est de : 60 m² pour une voiture + 40 m² par voiture supplémentaire dans le cas où plusieurs équipages souhaiteraient se regrouper et 60 m² pour un concurrent inscrit à une coupe de Marque

Tous les concurrents souhaitant disposer d'une surface supplémentaire devront en faire la demande avant la clôture des engagements. Le m² supplémentaire sera attribué en fonction des possibilités et facturé 12 € le m², le règlement devant être fait au plus tard au moment des vérifications administratives.

La totalité des structures d'assistance devront impérativement être en place avant le jeudi 29 Octobre à 20 H

Seul le catering aux membres du team est autorisé dans le parc d'assistance. Toute autre opération de réceptif commercial ou promotionnelle ne pourra être organisée qu'après avoir obtenu l'accord de l'organisation.

En cas d'abandon faire une demande à la Direction de Course pour obtenir une autorisation et une heure de sortie du parc.

ZONE ASSISTANCE ELOIGNEE Saint Hippolyte du Fort

Elle sera :

- délimitées par un Contrôle Horaire d'entrée et un Contrôle Horaire de sortie.
- d'une durée de 20 minutes pour toute voiture.
- une zone de ravitaillement
- **une zone d'assistance éloignée avec le matériel embarqué dans le véhicule de course ou à bord d'un véhicule d'assistance de 3,5T maximum (ce dernier point à fait l'objet d'une demande de dérogation à l'article 4.3.1 de la réglementation du Championnat de France des rallyes, auprès de la FFSA)**
- accessibles uniquement au personnel d'équipe autorisé,

Dans cette zone d'assistance éloignée, les personnes suivantes peuvent travailler sur leur(s) voiture(s) :

- Pour une voiture, l'équipage plus 2 membres du personnel au maximum. Ces personnes doivent rester les mêmes pendant que la voiture est dans la zone.
- Elle sera prévue de sorte que le même personnel d'équipe puisse s'y rendre ainsi qu'au parc d'assistance.
- Aucun autre membre du personnel d'équipe ne peut se trouver dans la zone.

Le véhicule d'assistance pourra entrer dans la zone 15 minutes avant l'arrivée du concurrent assisté et quitter celle-ci au plus tôt dès la fin du temps imparti (20 minutes).

Dans le cas où le véhicule d'assistance assure le ravitaillement de plusieurs concurrents, celui-ci pourra rester sur site après accord des responsables de la zone d'assistance éloignée.

REGLEMENT PARTICULIER	58 ^{ème} Critérium des Cévennes	V3 (08/09/2015)	11/18
ASA Hérault - Résidence Le Rimbaud - 577, Av. Louis Ravas - 34 080 MONTPELLIER			
Tél : 04 67 61 00 99 - Fax : 04 67 52 55 52 - asa-herault@orange.fr			

4.3.1 Propreté de votre stand et Sécurité

Vous êtes responsable de vos équipes d'assistance et il est impératif que vous fassiez respecter les directives ci-après :

- Tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B, et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- Il est précisé que le piquetage est interdit
- Disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture, ainsi que sous le moteur des véhicules d'assistance.
- Prendre en charge l'enlèvement de vos déchets au plus tard lorsque votre équipe quitte les parcs d'assistance (des sacs poubelles seront remis à vos équipes d'assistance).

La pénalité pour défaut d'extincteur, de bâche et/ou de piquetage dans les parcs sera de 200 Euros.

Le Comité d'Organisation vous remercie d'avance pour votre compréhension envers les commissaires qui sont là pour que le rallye se déroule dans le respect d'autrui et de la réglementation.

4.3.2 Vitesse dans le parc d'assistance

La vitesse dans les parcs d'assistance ne peut dépasser 30 km/heure sous peine d'une pénalité appliquée par les commissaires sportifs.

La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par les officiels du rallye et toute infraction sera soumise aux Commissaires Sportifs qui détermineront la sanction à appliquer.

4.4 Identification des voitures

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Pour tous les rallyes du Championnat de France des rallyes, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520x110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents. A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

4.5 Caméra et appareils de prise de vues

Voir règlement standard FFSA

4.6 Extincteurs

Les extincteurs installés conformément à la liste N°16 devront être obligatoirement dégoupillés avant le départ de l'ES. Une interdiction de prendre le départ pourra être prononcée par le Directeur de Course en cas de non-respect de cet article.

REGLEMENT PARTICULIER	58 ^{ème} Critérium des Cévennes	V3 (08/09/2015)	12/18
ASA Hérault - Résidence Le Rimbaud - 577, Av. Louis Ravas - 34 080 MONTPELLIER			
Tél : 04 67 61 00 99 - Fax : 04 67 52 55 52 - asa-herault@orange.fr			

Article 5 – Publicité

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

La pose de tout support publicitaire sur le parcours et ses abords, l'organisation d'opérations promotionnelles utilisant l'image du rallye, l'utilisation de tout film, vidéo ou image à des fins commerciales et/ou publication sur des sites internet et/ou de tout autre support est strictement interdite, sauf accord de l'organisation. Des poursuites judiciaires seront engagées en cas de non-respect de cette disposition.

En plus des numéros de course présents sur les deux panneaux de portière, les concurrents recevront un jeu de 2 numéros (hauteur 22 cm) de couleur orange à apposer obligatoirement sur la partie supérieure de chaque vitre latérale arrière (droite et gauche).

Article 6 – Sites et Infrastructures

6.1 Description

Le 58e Critérium des Cévennes représente un parcours total de 889.30 kms. Il comporte 15 épreuves spéciales, dont 9 E.S. différentes, d'un total de 192,10 kms. Il est divisé en 5 sections et 2 étapes. Les épreuves spéciales sont :

E.S. n°	Longueur	Vendredi 30	Samedi 31
1	6.40 kms	1 fois	
2 - 5	16.20 kms	2 fois	
3 - 6	10.30 kms	2 fois	
4 -12	1.45 kms	1 fois	1 fois
7 - 15	16.50 kms	1 fois	1 fois
8	6.30 kms	1 fois	
9	6.70 kms		1 fois
10-13	19.50 kms		2 fois
11-14	22.50 kms		2 fois

Récapitulatif	E.S.	Liaisons	TOTAL
Etape 1	83.65 kms	328.60 kms	412.25 kms
Etape 2	108.65 kms	368.40 kms	477.05 kms
Total Rallye	192.30 kms	697.00 km	889.30 kms

6.2 Reconnaissances

REGLEMENT PARTICULIER	58 ^{ème} Critérium des Cévennes	V3 (08/09/2015)	13/18
ASA Hérault - Résidence Le Rimbaud - 577, Av. Louis Ravas - 34 080 MONTPELLIER			
Tél : 04 67 61 00 99 - Fax : 04 67 52 55 52 – asa-herault@orange.fr			

Conforme aux articles 6.2 du Règlement Standard FFSA, et au règlement du Championnat de France des Rallyes
Le carnet d'itinéraire (Road Book) ne sera disponible que le jour de l'ouverture des reconnaissances :

		• Session 1		• Session 2	
<u>E.S.</u>	<u>Km</u>	<u>Samedi 24</u>	<u>Dimanche 25</u>	<u>Mardi 27</u>	<u>Mercredi 28</u>
1	6.40 kms	9 h / 19 h		9 h / 19 h	
2 - 5	16.20 kms		9 h / 19 h		9 h / 19 h
3 - 6	10.30 kms	9 h / 19 h		9 h / 19 h	
4 - 12	1.45 kms	12 h / 14 h	12 h / 14 h	12 h / 14 h	12 h / 14 h
7 - 15	16.50 kms	9 h / 19 h		9 h / 19 h	
8	6.30 kms	9 h / 19 h		9 h / 19 h	
9	6.70 kms	9 h / 19 h		9 h / 19 h	
10 - 13	19.50 kms		9 h / 19 h		9 h / 19 h
11 - 14	22.50 kms		9 h / 19 h		9 h / 19 h

Reconnaissance de la spéciale de 4 & 12 à pied. Horaires sur place.

Dans tous les rallyes du Championnat de France, les équipages devront fournir l'identification formelle de leur voiture de reconnaissance (modèle, couleur, immatriculation) pour obtenir la fiche de reconnaissance. Des contrôles de vitesse pourront être effectués à tout moment des reconnaissances.

Les reconnaissances seront limitées à **3 passages** par épreuve spéciale, pendant les reconnaissances seulement 2 personnes MAXIMUM à bord seront autorisées.

Aux dates et heures considérées, les concurrents se présenteront au départ de chaque ES et devront faire valider leur carnet de contrôle avant de passer sur le parcours. Ces passages se feront sur "route ouverte" dans le cadre du code de la route. **Il est formellement interdit de prendre les ES à contre sens du parcours. (sauf ES 1 / 8).**

Un autocollant (dimension 210mmX140mm) portant le numéro attribué au concurrent pour les reconnaissances lui sera remis. Cet autocollant devra être obligatoirement apposé sur le véhicule de reconnaissance, au milieu et en haut du pare-brise.

Les concurrents devront inscrire eux même, au stylo à bille sur le carnet de pointage qu'ils recevront avec le road book, les renseignements demandés (jour et heure de départ et d'arrivée). Ils devront également inscrire leur choix des jours de reconnaissance. L'absence d'inscription sera considérée comme une infraction.

La présence de tout pilote engagé au 58^{ème} Critérium des Cévennes et/ou de son copilote sur une seule épreuve spéciale de quelque manière que ce soit, est considérée comme une reconnaissance. Si l'un deux doit se rendre dans la zone du rallye à quelque moment que ce soit, il doit en avertir préalablement son organisateur, sauf si la personne est réputée vivre dans cette zone.

Les pilotes auront la possibilité de choisir l'une des deux sessions de reconnaissances proposées par l'organisateur : le WE précédent le départ du rallye ou entre le Mardi après midi et le Mercredi soir précédent le départ du rallye. Les concurrents devront préciser leur planning de reconnaissances dès leur inscription au rallye. **Le panachage WE – Semaine est interdit.**

Pour les membres de l'équipe technique du team (team manager, ingénieur, technicien des pneumatiques etc) transportés dans un seul véhicule, il sera permis d'effectuer un seul passage sur le parcours du rallye, y compris les épreuves spéciales, et seulement durant les horaires de reconnaissances. Chaque équipe devra en faire

REGLEMENT PARTICULIER	58 ^{ème} Critérium des Cévennes	V3 (08/09/2015)	14/18
<small>ASA Hérault - Résidence Le Rimbaud - 577, Av. Louis Ravas - 34 080 MONTPELLIER Tél : 04 67 61 00 99 - Fax : 04 67 52 55 52 - asa-herault@orange.fr</small>			

officiellement la demande auprès de l'organisateur qui identifiera spécifiquement le véhicule. Cette identification donnera lieu à un droit de 160 Euros perçu par l'organisateur.

Aucun outillage, ni pièces de rechange permettant d'intervenir sur les voitures de reconnaissance ne sont autorisés à bord du véhicule. Le refus de se soumettre à un contrôle est considéré comme une infraction aux règles de reconnaissances.

Toute infraction aux règles ci-dessus sera pénalisée comme prévu à l'article 6.2.7 du règlement standard des rallyes.

Chaque exemplaire supplémentaire du Carnet d'itinéraire sera disponible contre paiement de la somme de 30 €

Article 7 - Déroulement du rallye

7.1 DEPART

Conforme au Règlement Standard FFSA

Les voitures vérifiées techniquement seront mises en parc fermé le JEUDI 29 Octobre à partir de 12 H 00

Le contrôle d'entrée de parc sera impérativement fermé à 17H30 .

Les voitures pourront être présentés par une personne mandatée par le concurrent.

7.2 Ouvreurs

Les ouvreurs sont acceptés pour les pilotes inscrits au Championnat de France. Ces équipages devront engager leur voiture d'ouvreur auprès de l'organisateur avec une demande d'engagement spécifiant le type, le modèle, le N° d'immatriculation du véhicule et les noms des personnes qui seront à bord et qui devront être obligatoirement titulaires d'une licence F.F.S.A. et d'une pièce d'identité.

Chaque plaque d'ouvreur sera vendue 160 €, payable avec la demande d'engagement.

En cas d'absence de cette identification, l'accès aux épreuves spéciales sera refusé.

De plus, pour les ouvreurs un adhésif "Navette parc assistance" sera fourni afin de pouvoir apporter les notes sur le site de Montpellier.

A proximité du parc d'assistance éloigné un parking dédié à l'échange de note sera mis en place.

Les ouvreurs seront placés sous l'autorité de la Direction de Course.

Le passage sur les ES à vitesse modérée est possible **85 mn avant la première voiture de course (VHC ou moderne selon l'ordre de passage)**. Les ouvreurs doivent respecter le Code de la Route, même sur les ES. L'autorisation pourra être suspendue à tout moment par le Directeur de Course.

UN SEUL véhicule « Ouvreur » par voiture de course est accepté. Ces véhicules « Ouvreurs » doivent être couverts par leur propre assurance et chaque Concurrent est responsable sportivement de son ouvrier.

Seules deux personnes seront autorisées à bord de ces véhicules.

Conducteur et passager des véhicules ouvreurs devront être titulaires et porteurs d'une licence délivrée par la FFSA (pratiquant ou encadrement et en possession d'une pièce d'identité).

Le concurrent sera responsable de tout manquement de son ouvrier à l'obligation de suivre les instructions du Directeur de Course. Des pénalités ou amendes pourront être infligées par le Collège des Commissaires Sportifs. Toute récidive sur le même rallye justifiera l'exclusion.

7.3. Rallye 2

REGLEMENT PARTICULIER	58 ^{ème} Critérium des Cévennes	V3 (08/09/2015)	15/18
ASA Hérault - Résidence Le Rimbaud - 577, Av. Louis Ravas - 34 080 MONTPELLIER			
Tél : 04 67 61 00 99 - Fax : 04 67 52 55 52 - asa-herault@orange.fr			

Tout concurrent engagé à un rallye du Championnat de France ayant abandonné ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape pourra réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié par écrit au Chargé des Relations avec les Concurrents sa décision de réintégrer le Rallye au plus tard 30 minutes avant le début de la réunion du Collège des Commissaires Sportifs précédant le départ de l'étape suivante ;
- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course a été prononcée, un concurrent réintégrant le Rallye se verra affecté du plus mauvais temps de l'ES ou des ES non terminées

Une Pénalité de DIX heures sera également appliquée.

Les concurrents réintégrant le Rallye dans ce cadre devront être repositionnés par les Commissaires Sportifs du rallye selon l'article 3.3 du Règlement Standard des Rallyes. Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, sauf les points bonus de départ.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le Rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

7.4 Epreuves spéciales

Conforme au règlement standard FFSA

7.5.17 Sécurité des concurrents :

7.5.17.1 : Chaque voiture de compétition devra transporter un triangle rouge réfléchissant qui, en cas d'arrêt de la voiture pendant une épreuve spéciale, devra être placé par un membre de l'équipage dans un endroit visible, à 50mètres au moins en amont de la voiture, afin d'avertir les pilotes suivants .Ce triangle devra être mis en place même si la voiture arrêtée est hors de la route.

7.5.17.2 : Chaque voiture de compétition aura à son bord une <<croix rouge>> et un signe <<OK>> vert (format A4). La présence d'une lampe de poche est également recommandée.

En cas d'accident nécessitant des soins médicaux urgents, la <<croix rouge>> devra si possible être montrée immédiatement aux voitures suivantes et à tout hélicoptère qui tenterait d'intervenir.

En cas d'accident ne nécessitant pas une intervention médicale immédiate, le signe <<OK>> devra être clairement montré par un membre de l'équipage aux voitures suivantes et à tout hélicoptère qui tenterait d'intervenir.

Si l'équipage quitte la voiture le signe <<OK>> devra être affiché de manière à être clairement visible des autres concurrents.

7.5.17.3 : S'il s'avère nécessaire d'intervenir sur le parcours d'une ES afin, notamment de libérer la route, seul le directeur de course pourra ordonner l'intervention technique appropriée.

L'intervention se fera que si la route de course de l'ES bloquée par la voiture du concurrent en panne ou accidentée, ne permet aucune possibilité aux voitures suivantes de détourner l'obstacle sur le parcours.

Les membres de l'équipage concerné ne pourront s'opposer à ce que leur voiture immobilisée soit dégagée, placée ou tractée et ce durant l'intégralité du déroulement de l'ES y compris sa répétitivité. Toute intervention est strictement limitée aux services de l'organisateur et/ou officiels du rallye.

L'organisateur n'a pas vocation à la fin du rallye à transporter la voiture d'un concurrent qui ne parvient pas à effectuer l'ES. Le concurrent doit recourir lui-même à l'intervention dont les frais demeurent à sa charge.

7.5.17.4 : Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la direction de Course de son abandon (voir N° de téléphone dans Road book, Briefing pilote, carnet de bord).

REGLEMENT PARTICULIER	58 ^{ème} Critérium des Cévennes	V3 (08/09/2015)	16/18
ASA Hérault - Résidence Le Rimbaud - 577, Av. Louis Ravas - 34 080 MONTPELLIER			
Tél : 04 67 61 00 99 - Fax : 04 67 52 55 52 - asa-herault@orange.fr			

Le fait, pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7-5-17 pourra se voir pénalisé par le collège des Commissaires Sportifs.

Au moment du passage de la voiture damier, les concurrents doivent préciser à cette voiture s'ils ont besoin d'un véhicule de remorquage.

Le remorquage, dépannage, enlèvement d'une voiture dans une ES ne seront autorisés qu'après le 2ème passage de cette ES et du véhicule damier.

7.5.20 Séance de mise au point - "Base d'Essai"

Mise à disposition d'une épreuve spéciale d'essai à proximité de Montpellier à **Murles** le jeudi 29 Octobre de **9h00 à 14h** pour tous les concurrents, sur une distance de **3 Km** environ dans les conditions de sécurité d'une épreuve spéciale.

Une participation financière de **150 Euros** sera demandée :

Les concurrents désirant participer à cette séance d'essai doivent adresser au secrétariat du rallye la demande de participation ci-jointe, dûment complétée et accompagnée du règlement à l'ordre de l'ASA Hérault.

Sa présence entraîne l'interdiction formelle de tout essai privé quel qu'il soit dans la région du rallye.

Le départ sera refusé à tout concurrent qui n'aura pas inscrit au préalable. Pour les concurrents inscrits, des vérifications administratives préliminaires se dérouleront lors de la prise de road book.

Seront contrôlés les permis de conduire et licences. Cette vérification ne dispense pas le concurrent des vérifications administratives habituelles qui se dérouleront le jeudi 29 octobre.

Article 8 – Pénalités – Réclamations - appels

Conforme au règlement standard F.F.S.A

Article 9 – Classement

Conforme au règlement standard FFSA, au règlement du Championnat de France des Rallyes, et au Trophée MICHELIN.

Article 10 – Prix – Coupes

10.1 Remise des Prix

La Remise des Prix du 58e CRITERIUM des CEVENNES se déroulera le Samedi 31 octobre 2015 à l'arrivée du rallye sur le podium Montpellier Comedie.

Les équipages recevant un Prix se présenteront au complet, avec leur voiture sur le podium d'arrivée où ils recevront leurs coupes.

Les prix en espèces seront envoyés aux concurrents dès le lundi 02 novembre 2015, sauf vérifications finales en cours.

10.2 Prix en espèces par classe

REGLEMENT PARTICULIER	58 ^{ème} Critérium des Cévennes	V3 (08/09/2015)	17/18
ASA Hérault - Résidence Le Rimbaud - 577, Av. Louis Ravas - 34 080 MONTPELLIER			
Tél : 04 67 61 00 99 - Fax : 04 67 52 55 52 – asa-herault@orange.fr			

De 1 à 3 partants	1 ^{er} 25% du montant du droit d'engagement
De 4 à 5 partants	1 ^{er} 50% du montant du droit d'engagement
De 6 à 10 partants	1 ^{er} montant du droit d'engagement
A partir de 11 partants	1 ^{er} montant du droit d'engagement
	2 ^è 50% du montant du droit d'engagement
	3 ^{ème} 25% du montant du droit d'engagement

Les concurrents du Classement Promotion ainsi que ceux des Coupes de Marque, ne bénéficieront pas des primes prévues à la classe. Les prix seront ceux de la place réelle des concurrents.

10.3 Coupes (les coupes ne sont pas cumulables)

Des coupes récompenseront :

- Les 3 premiers du scratch, Les 3 premiers au classement Promotion, Les vainqueurs de chaque classe
- La première féminine, 3 coupes à des commissaires ou contrôleurs tirés au sort.

REGLEMENT PARTICULIER	58 ^{ème} Critérium des Cévennes	V3 (08/09/2015)	18/18
<small>ASA Hérault - Résidence Le Rimbaud - 577, Av. Louis Ravas - 34 080 MONTPELLIER Tél : 04 67 61 00 99 - Fax : 04 67 52 55 52 – asa-herault@orange.fr</small>			